

ANNEXE G : Cahier de positions du SÉSUM

Assemblée générale du 23 février 2012

1. *Considérant les conséquences de la hausse des frais de scolarité sur l'accessibilité aux études post-secondaires;*
Considérant notre double statut d'étudiant et d'étudiante salarié-e;
Que le SÉSUM se prononce contre toute hausse de frais de scolarité ou frais afférents;
Que le SÉSUM invite ses membres à lutter contre la hausse.
2. *Considérant la nécessité d'établir un rapport de force avec l'employeur;*
Que le SÉSUM adopte un principe de gradation des moyens de pression qui seront établis lors d'assemblées générales subséquentes.

Assemblée générale du 22 novembre 2012

1. *Attendu que le Conseil régional du Montréal métropolitain de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec est un organe de décision et de représentation auquel plusieurs sections locales de l'Alliance de la fonction publique (AFPC) sont affiliées;*
Attendu que le SÉSUM se doit d'investir les instances où les intérêts des travailleurs et des travailleuses sont représentés;
Attendu que les coûts associés à cette association sont d'approximativement 750 dollars par années;
Il est proposé par le comité exécutif que le SÉSUM s'affilie auprès du CRMM-FTQ.

Assemblée générale du 21 novembre 2013

1. *Attendu que monsieur Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal, a manifesté son intention de demander un second mandat;*
Attendu que le comité exécutif a examiné la question de la nomination du recteur lors de sa séance du 18 novembre 2013;
Que le SÉSUM prenne position, au début de l'année 2014, sur le processus de nomination du recteur, et ce, en conjoncture avec les associations étudiantes et syndicales de l'Université qui effectueront le même exercice;
Que le SÉSUM prenne position pour la démission de monsieur Guy Breton.

Article 7 des Statuts et règlements (adopté à l'assemblée générale du 17 octobre 2017)

Le SÉSUM est un syndicat défendant l'intérêt de ses membres et leurs conditions de travail. Les orientations politiques du SÉSUM sont :

- a) La promotion de conditions de travail épanouissantes, inclusives et sécuritaires

- pour ses membres et toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'Université de Montréal;
- b) La promotion d'une société égalitaire en cohérence avec les principes de justice sociale;
 - c) La rémunération complète des heures de travail effectuées par les membres;
 - d) La gratuité scolaire à tous les niveaux et pour tous les étudiants et toutes les étudiantes et tous les étudiants, peu importe leur origine et leurs statuts;
 - e) La liberté académique de l'université, contre l'ingérence du privé et la marchandisation du savoir;
 - f) Le financement public et adéquat du réseau de l'enseignement supérieur et des organismes subventionnaires québécois et canadiens;
 - g) La participation effective et plénière à la démocratie universitaire, dans un souci de collégialité avec les autres membres de la communauté universitaire.

Le SÉSUM défend les principes d'actions suivants :

- a) La démocratie directe, c'est-à-dire la construction et la promotion d'une organisation démocratique qui fonctionne sous le contrôle de ses membres;
- b) Le syndicalisme de lutte, c'est-à-dire la mobilisation des membres pour mener à bien les projets et luttes du SÉSUM, ainsi que la formation des membres;
- c) La transparence des structures du SÉSUM et du travail fait par le conseil exécutif et les délégués syndicaux et les déléguées syndicales et les délégués syndicaux;
- d) Le respect de la convention collective à l'Université de Montréal et la défense des conditions de travail des membres;
- e) La solidarité intersyndicale avec les mouvements syndicaux, communautaires, étudiants, féministes, autochtones, antiracistes, LGBTLGBTQ2+ et écologistes.

Conseil syndical du 24 janvier 2015

1. Que le SESUM travaille à obtenir au moins un siège à l'Assemblée universitaire; Qu'en ce sens, le SESUM travaille à faire changer la position de la FAECUM qui, selon un mandat voté en conseil central et entériné au Congrès annuel, s'oppose l'obtention d'un siège à l'AU par le SÉSUM; Que dans ce but, le SÉSUM appelle ses membres, et particulièrement les délégué.e.s, à amener des propositions dans leurs associations étudiantes afin que celles-ci puissent défendre ce point dans les instances de la FAECUM;

Que le CE travaille à obtenir l'appui et l'aide des autres syndicats de l'Université de Montréal;

Qu'advenant une résistance de la part de la FAECUM ou plus spécifiquement de son BE, le SÉSUM dénonce publiquement son attitude.

Assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2016

1. *Considérant qu'un salaire en deçà de 15 \$ de l'heure ne permet pas de soutenir un niveau de vie acceptable;*
Considérant que les étudiant.e.s'au baccalauréat ont un salaire horaire de 14,03 \$;
Considérant que plusieurs campagnes dont celle de la Coalition 15 \$ maintenant sont en cours pour revendiquer un salaire minimum à 15 \$ de l'heure;
Que le SÉSUM revendique l'établissement d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure sur l'ensemble de son campus;
Que le SÉSUM revendique l'adoption d'une politique de sous-traitance où les partenaires doivent payer leurs employés au moins 15 \$ l'heure;
Que le SÉSUM revendique l'établissement d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure (en dollars constants de 2016) à l'échelle de la province;
Que le SÉSUM arrime ses présentes négociations aux différentes luttes pour obtenir 15 \$ de l'heure en proposant une augmentation horaire de 1\$ pour les étudiants.e.s'au bac.
Que le SÉSUM fasse un discours à la manifestation du 15 octobre pour l'établissement d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure;
Que le SÉSUM invite tous les groupes qui militent pour un salaire minimum à se joindre à une action sur le campus de l'Université de Montréal.

Assemblée générale du 30 janvier 2019

1. Que le SÉSUM se positionne pour la rémunération de tous les stages et appuie le mouvement de lutte actuel.
Que les stagiaires soient intégré-e-s aux normes du travail et soient considéré-e-s comme des travailleurs et des travailleuses.
2. Que le SÉSUM se positionne en faveur d'une plus grande transparence quant à la nature des investissements du RRUM et du fonds de dotation de l'UdeM.
Que le SÉSUM demande au RRUM et au fonds de dotation de se doter chacun d'un plan afin de retirer, en 5 ans maximum, leurs investissements des 200 plus importantes compagnies oeuvrant dans le secteur de l'énergie fossile, telles que recensées par le Carbon Ungerground 200™.
Que le SÉSUM encourage ses délégué-es et membres à adopter un pareil positionnement dans leur assemblée générale de programme respectif ainsi qu'à mandater le responsable aux affaires internes de présenter le positionnement à la rencontre départementale.
Que le SÉSUM discute de ce positionnement au RÉSUM et au CASUM.

3. Que le SÉSUM envoie une demande à ses centrales AFPC et FTQ, et propose dans les instances de l'AFPC, que tous ses actifs et ses fonds de pension soient désinvestis du secteur des énergies fossiles et réinvestis dans des secteurs au premier plan de la transition énergétique.

4. Que le SÉSUM adopte un positionnement de soutien à La planète s'invite à l'Université de Montréal et ses revendications, et, par affiliation, celles du mouvement la Planète s'invite au parlement, qui se lisent comme suit :

Nous demandons à tous les paliers de gouvernements de :

- Reconnaître que l'urgence climatique et la protection de la biodiversité sont les plus grands défis de notre époque et sensibiliser l'ensemble de la population à ce sujet;
- Développer un plan climatique qui respecte les cibles exigées par le GIEC, c'est-à-dire réduire les émissions de GES d'au moins 45% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2010) et les éliminer complètement d'ici 2050. Présenter à la population un rapport annuel détaillé sur l'atteinte de ces cibles;
- Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.